

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TONDEREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 13 - Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, MESANGE, RUET, SERGENT, Mmes AUGÉ, BAIVIER, CAUGANT, COLAS, MICHENET, RIMLINGER, TREMBLAY

Etait absent et avait donné pouvoir : M. SAUVÉ à Mme BAIVIER

Secrétaire de séance : Mme AUGÉ.

Ordre du Jour :

- ▶ Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019
- ▶ Réfection de la porte de l'église
- ▶ Elagage de peupliers parc Georges Duvoux
- ▶ Signature de l'acte de vente terrain communal NRO
- ▶ Demande de subvention de l'école publique élémentaire (sortie scolaire commanderie d'Arville)
- ▶ Demande de gratuité de la salle des fêtes par l'association de parents d'élèves de l'école publique
- ▶ Atelier boxe – mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année 2019
- ▶ Location de la salle des fêtes par les employés communaux
- ▶ Affaires diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion de conseil municipal qui a eu lieu le 13 décembre 2018. Il demande aux membres présents de se prononcer sur le contenu de ce procès-verbal. Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de séance. Il propose le rajout de deux délibérations que les membres du conseil municipal acceptent :

- ▶ Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour une extension de voirie et réseaux ZAC Valstière
- ▶ Demande de subvention amendes de police

➤ Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

Afin d'être en mesure de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif principal 2019 de la Commune et comme l'y autorise la législation ;

- DÉCIDE, dans l'attente de l'inscription obligatoire des crédits au BP communal 2019, d'autoriser dans la limite du quart des dépenses prévues aux chapitres 20, 21 et 23 en 2017, soit un montant total de 84 709 €, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement par les ouvertures de crédits suivantes :

- Chapitre 20 : Article 2030 - frais d'études => 5 520 €
Ecmo : missions de faisabilité pour l'aménagement d'une zone à lotir rue de Beauce
- Article 2051 – concession et droits similaires => 3 564 €
Segilog : cession du droit d'utilisation des logiciels de comptabilité et payes
- Chapitre 21 : Article 2188 : autres immobilisations corporelles => 1 421 €
Citylum : achat illuminations de Noël

➤ Réfection de la porte de l'église

Ayant pris connaissance du dossier technique, des devis de l'entreprise A.S Peinture et de l'avis de la commission bâtiment qui préconise un traitement en peinture compte tenu de l'état général extérieur de la porte de l'église très exposée au soleil et aux intempéries ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR (Mme AUGÉ n'ayant pas participé au vote) :

- OPTÉ pour le devis de l'entreprise A.S Peinture et RETIENT le choix n°1 (échafaudage, décapage des boiseries et ferrures, ponçage, impression, anti-rouille, application de deux couches de peinture) pour un montant de 1 700 EUR T.T.C.
- DIT que les crédits seront prévus au budget et que les travaux seront programmés entre les mois de mai et septembre 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

➤ Elagage des peupliers du parc Georges Duvoux

Monsieur Jean-Marc LABBE, adjoint, présente deux devis d'une entreprise spécialisée pour l'élagage ou l'abattage de 19 peupliers du parc Georges Duvoux se trouvant à proximité d'une ligne électrique aérienne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- CHOISIT le devis de l'entreprise ERIC THOMAS, 4 rue Charles Dodun à Herbault d'un montant de 3 800 EUR H.T soit 4 560 EUR T.T.C pour l'élagage des 19 peupliers (1,5 mètres sous l'ancienne coupe, ramassage et évacuation des déchets).
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2019.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

➤ Signature de l'acte de vente d'une parcelle communale – procuration au profit du notaire

Monsieur le Maire rappelle l'adoption d'une délibération le 13/12/2018 l'autorisant à signer l'acte de vente relatif à la cession d'un terrain communal en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.

Monsieur le Maire n'étant pas disponible pour effectuer la signature de la vente à l'office notarial à Tours, le conseil municipal à l'unanimité, donne procuration à un membre de l'office notarial Jacques CHABASSOL - Jean-Yves BOUFFANT pour le représenter.

➤ Demande de subvention école publique élémentaire d'Herbault

Madame RIMLINGER, adjointe aux affaires scolaires, fait part d'une sortie scolaire à la commanderie d'ARVILLE au mois de juin prochain, organisée par l'école publique élémentaire.

Le budget total du projet s'élève à 2 478 € au profit de 111 élèves comprenant les ateliers pédagogiques et le transport par autocar (22,32 EUR par enfant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 EUR à la coopérative scolaire afin de soutenir le projet de sortie à la commanderie d'ARVILLE, soixante-deux élèves résidants à Herbault étant concernés.

➤ **Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par l'association de parents d'élèves de l'école publique d'Herbault**

Madame AUGÉ, adjointe, fait part au conseil municipal de la demande de gratuité de la salle des fêtes émise par l'association de parents d'élèves de l'école publique d'Herbault pour l'organisation d'un spectacle de magie à entrées payantes qui se déroulera le 3 février 2019.

Vu la délibération du 18/10/2018 adoptant les tarifs municipaux pour 2019 stipulant la gratuité de la salle des fêtes au profit des associations d'Herbault une seule fois au cours de l'année et seulement pour les manifestations à but non lucratif ;

Le conseil municipal, après délibération des membres votants :

- DECIDE de ne pas déroger aux tarifs de location de la salle des fêtes votés pour l'année 2019.
- N'ACCEPTE pas la demande de gratuité de la salle des fêtes formulée par l'association des parents d'élèves de l'école publique pour la tenue du spectacle de magie à entrées payantes.

➤ **Activité boxe – mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année 2019**

Monsieur le maire fait part de la demande de Monsieur GENTILLET, éducateur APS – Moniteur fédéral CQP AS, de disposer de la salle des fêtes en 2019 pour mettre en place un atelier de boxe française auprès des jeunes de 8 à 17 ans (un cours hebdomadaire le mercredi entre 19h et 20h30).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'accorder la mise à disposition de la salle des fêtes communale à M. Jean-Pierre GENTILLET pour ses cours de boxe française les mercredis soir pour un montant annuel de 50 € couvrant l'année civile 2019.

➤ **Location de la salle des fêtes à la demande des employés communaux**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DECIDE que la location de la salle des fêtes par les employés communaux et les membres du conseil municipal est payante en appliquant le tarif d'une personne résidant la commune.

➤ **Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour une extension de voirie et réseaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention au titre de la DSR d'un montant de 17 000 EUR est proposée au conseil départemental par Monsieur Nicolas PERRUCHOT, Président du Conseil départemental et conseiller départemental du canton d'Onzain pour aider au financement de l'opération d'extension de voirie et de réseaux ZAC de la Valstière. Il ajoute que l'opération susvisée doit être achevée avant le mois de novembre prochain, condition pour percevoir cette subvention.

Monsieur le Maire explique qu'il est désormais urgent de choisir le cabinet de maîtrise d'œuvre dont la mission est constituée des phases suivantes : études diagnostic, études d'avant-projet, études de projet, assistance à passation des contrats de travaux, suivi de travaux, assistance à la réception des travaux.

Deux devis sont présentés pour l'ensemble de la mission :

- Société ECMO – 45700 Villemandeur : 6 300 EUR H.T.
- Société AC² - 41000 Blois : 6 500 EUR H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- DECIDE de retenir l'offre la moins-disante, celle de la société ECMO 45700 Villemandeur d'un montant de 6 300 EUR H.T. pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre telle que décrite ci-dessus.
- S'ENGAGE à inscrire la dépense en section d'investissement au budget annexe de la Valstière 2019.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux en matière de sécurité routière.

Pour 2019, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'amélioration et rectification d'un plateau ralentisseur au milieu de la rue de Blémars afin de réduire plus efficacement la vitesse des véhicules à moteur. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 8 595 EUR H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de réaliser les travaux de modification du plateau surélevé « rue de Blémars » pour un montant prévisionnel de 8 595 EUR H.T.
- S'ENGAGE à programmer ces travaux sur l'année 2019 et d'allouer des crédits en section d'investissement au budget primitif 2019.
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au taux le plus élevé possible au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

➤ **Affaires diverses**

- ❖ Réalisation de l'élagage des arbres à l'intérieur de la cour de la mairie par les employés des espaces verts courant janvier.
- ❖ Curage du fossé entre la TIAC et l'autoroute sur les 80 mètres appartenant à la commune : les travaux sont en cours de réalisation par une entreprise spécialisée. Le dessouchage sera effectué au printemps.
- ❖ Local NRO (nœud de raccordement optique pour le très haut débit) : l'installation est prévue le 30 janvier 2019.
- ❖ Chemin piétonnier entre le Clos du Moulin et la place du Perche : prévoir un cheminement lumineux pour les élèves qui prennent le bus tôt le matin en hiver.
- ❖ Ancienne cabine téléphonique : le conseil municipal accepte la proposition du CDSAÉ de récupérer la cabine pour la transformer en boîte à dons. L'emplacement sera revu ultérieurement avec Monsieur LEDOIRE.
- ❖ Examen d'une demande de place de marché par un commerçant de fruits et légumes non sédentaire : le conseil municipal donne un avis favorable sur présentation d'un extrait de K bis.
- ❖ SVP Communes : le conseil municipal décide de ne plus adhérer à la plateforme de services (doublon avec le service juridique de l'Association des Maires de France 41)

- ❖ RAM : le Conseil d'Administration de la CAF a accordé une subvention à hauteur de 60 % du total hors taxe soit un montant de 678 € pour le logiciel GRAM.
- ❖ Centre de loisirs d'Herbault : une subvention exceptionnelle de 15 000 EUR sera versée par la CAF en l'absence de conventionnement (Contrat Enfance Jeunesse) pour le fonctionnement de l'année 2018.
- ❖ Centre de loisirs : il a fait l'objet d'un contrôle par la DDCSPP.
- ❖ Stage d'apprentissage de natation fin août 2019 : prise en charge par la commune des frais de déplacement de deux MNS A/R soit 128 EUR.
- ❖ AGGLOPOLYS : Le cabinet ANTHEA a été remplacé par quatre nouveaux cabinets d'études pour conduire à son terme le PLUI HD.
- ❖ Commission VAL ECO : suite au décès de Christian GARNIER, Joël SERGENT est nommé titulaire.
- ❖ CIAS : l'assistante sociale du secteur a effectué 19 permanences en 2018 à Herbault et a mené 46 entretiens (60% hommes et 40% femmes).
- ❖ Grand débat national : un cahier de doléances est ouvert à la mairie.
- ❖ Point rapporté : Passages répétés de motos dans un chemin piétonnier interdit aux véhicules motorisés faisant le tour de l'étang.
- ❖ Dates des prochains conseils municipaux :
 - 7 mars
 - 3 avril
 - 17 mai
 - 13 juin
 - 18 juillet

La séance est levée à 23 heures.